



**LE PORTAIL CITOYEN  
AU SERVICE  
DES FAMILLES**

# Le portail citoyen de la Ville de Caluire et Cuire permet d'effectuer un certain nombre de démarches en ligne :

✓ **Interventions sur l'espace public** : signalements de problèmes de voirie, de voitures ventouses, tags, espaces verts, ...

✓ **État Civil** : demandes de copies d'actes, ré-éditions de livrets de famille, demandes de rendez-vous (passeport, Carte Nationale d'Identité, etc.)

✓ **Vie pratique** : demandes d'arrêté de stationnement pour un déménagement, vignette résident, réservation de la salle des fêtes, ...

✓ **Famille, dans le cadre du dispositif SimpliCité** :

- préinscriptions en crèche,
- préinscriptions scolaires, si vous avez déjà au moins un enfant scolarisé dans une école publique de la commune,
- mise à jour du Dossier Unique comportant les informations administratives de la famille,
- inscriptions aux temps périscolaires (accueil du matin, restauration scolaire, garderie ou étude du soir) et extra-scolaires (centre de loisirs Caluire Juniors), demandes de modification des jours de présence des enfants aux activités,
- visualisation des factures et paiement en ligne.

# I - Créer un compte et activer son espace famille

La plupart des démarches peuvent se faire sans compte citoyen.

Toutefois, pour toutes les démarches réservées aux enfants et à leurs familles, il est nécessaire de se créer un compte, ce qui vous permettra d'activer votre espace famille et ainsi :

- d'enregistrer toutes les informations concernant votre foyer (nom, prénom, adresse postale, e-mail ...) pour ne pas avoir à les renseigner à chaque nouvelle démarche,
- de modifier les jours d'inscription de vos enfants aux services municipaux (accueil du matin, restauration scolaire et temps périscolaires) et de payer vos factures.

## Étape 1 : créez votre compte citoyen sur le portail de la Ville

✓ Rendez-vous sur le site Internet de la Ville de Caluire et Cuire : [www.ville-caluire.fr](http://www.ville-caluire.fr)

✓ Cliquez sur **MES DÉMARCHES**

A<sup>+</sup>AA<sup>+</sup> | [Aller au contenu](#) | [Aller au menu](#) | [Plan de site](#) | [French](#)



RECHERCHER Saisissez vos mots-clés



VIE MUNICIPALE  
CITOYENNETÉ

CADRE DE VIE  
ÉCONOMIE

ENFANCE &  
JEUNESSE

SOLIDARITÉ  
AUTONOMIE

CULTURE, SPORT  
ASSOCIATIONS

**MES DÉMARCHES**

✓ **Suivez ensuite les instructions de création de compte.**  
**Vous pouvez opter, si vous le souhaitez, pour une connexion via le dispositif FranceConnect et par l'intermédiaire d'un compte déjà existant (impots.gouv.fr, ameli.fr ...).**

#### Identifiez-vous

Si vous disposez déjà d'un compte, connectez-vous avec l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été fournis.

votre adresse e-mail

Mot de passe

SE CONNECTER

ou



Rester connecté(e)

Mot de passe oublié

[ Vous pouvez également effectuer certaines démarches, sans créer de compte, en choisissant le sujet qui vous intéresse dans la liste ci-dessous. ]

#### Pourquoi créer votre compte ?

En créant votre compte, vous simplifierez vos démarches, accédez à l'historique de vos demandes et bénéficierez d'un coffre-fort numérique permettant de stocker les pièces justificatives nécessaires.

CRÉER UN COMPTE

**Important** : lors de la création de votre compte citoyen, veillez à cocher la case  « *préférence de notifications par e-mail* » afin d'être alerté sur l'état d'avancement du traitement de chacune de vos demandes en ligne.

## Étape 2 : activez votre espace famille

Une fois connecté à votre compte citoyen, cliquez sur la rubrique « **Mon Compte famille** », renseignez les informations demandées puis « se connecter » :

Historique de vos demandes

**Mon Compte famille**

Coffre-fort Digiposte

Votre profil

Mot de passe

Données personnelles

### Mon Compte famille

Deconnecter

Avec le service Simplicité, la Ville de Caluire et Cuire facilite vos démarches en vous proposant d'activer votre espace famille.

Avec celui-ci :

- plus besoin de ressaisir les informations relatives à votre famille à chaque nouvelle démarche
- vous pouvez consulter l'agenda de votre enfant pour les différents services municipaux auxquels il est inscrit
- dès la rentrée, vous pouvez modifier en quelques clics les jours d'inscription de votre enfant aux temps périscolaires ou au restaurant scolaire.

Pour cela, munissez-vous de votre numéro d'identifiant famille présent sur une des factures éditées par la Ville concernant l'activité de l'un des enfants du foyer (Restaurant scolaire, accueil du matin, temps d'études dirigées, etc...)

et remplissez les informations suivantes :



#### Ajouter une liaison à mon compte

Numéro d'identifiant famille \* ①

Nom de responsable de foyer \*

Prénom de responsable de foyer \*

SE CONNECTER

**Mon Numéro Identifiant Famille : .....**

L'identifiant famille (4 ou 5 chiffres), le nom de famille et le prénom (sans accents)

***Votre identifiant famille figure sur toutes vos factures relatives aux activités de vos enfants (restauration scolaire, accueil du matin ...). C'est le numéro à 3, 4 ou 5 chiffres qui se trouve en deuxième position sur la ligne « référence » de vos factures (voir ci-dessous)***

**Numéro d'identifiant famille**



VILLE DE CALUIRE ET CUIRE  
Service Municipal de Restauration

98, rue PASTEUR  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
Tél : 04 78 23 37 17

M. Mme NOM PRENOM

Adresse  
Complément  
69300 CALUIRE ET CUIRE

Facture remise à NOM ENFANT  
Ecole de l'enfant – Classe de l'enfant

Référence : SCOL 0114 **123456** 1111  
Caluire, le JJ/MM/AAAA

NOM	Quantité	Prix Unitaire	Total

Grâce à votre espace famille, vous aurez accès en temps réel aux plannings d'activités de vos enfants.

**Accueil**

Vos démarches  
Historique de vos demandes  
Mon Compte famille  
Votre profil  
Mot de passe

Bienvenue dans le service "SimpliCité".

**Avec votre espace famille :**

- plus facile de rassembler les informations relatives à votre famille à chaque nouvelle démarche
- vous pouvez consulter l'agenda de votre enfant pour les différents services municipaux auxquels il est inscrit
- dès le retour, vous pouvez modifier en quelques clics les jours d'inscription de votre enfant aux temps périscolaires ou au restaurant scolaire

Pour toute question, les agents du service SimpliCité sont à votre disposition au 04 78 98 86 00 / [simpli@ville-caluire.fr](mailto:simpli@ville-caluire.fr)

**Informations personnelles**

Responsable:  
MME Maman CALUIRE  
Date de naissance: 31/07/1975  
Moi:  
Adresse: 95 RUE PASTEUR  
69300 CALUIRE ET CUIRE

Autre responsable:  
M Papa CALUIRE Sexe: M  
Date de naissance: 05/09/1970  
Moi:

Enfants du foyer:  
Enfant 1 CALUIRE né(e) le 28/12/2013 Sexe:  
enfant 2 CALUIRE né(e) le 22/05/2010 Sexe:

**Activités de vos enfants**

Enfant 1 CALUIRE  
Restaurant B. ALBRECHT Élémentaire

Enfant 2 CALUIRE  
Autre inscription

[Afficher le planning](#)

**Activité de vos enfants**

Enfant : **Enfant 1 CALUIRE**  
Affichage du planning : **Restaurant B. ALBRECHT Élémentaire**

12

mai 2017							juin 2017							juillet 2017						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7					1	2	3	4					1	2
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
29	30	31					26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30
														31						

Aujourd'hui

*N.B : les mises à jour concernant vos inscriptions seront visibles en ligne au cours de l'été.*

## Si vous souhaitez ajouter des activités périscolaires

Du 18 mai au 10 juillet 2020, 17h

Une fois votre demande de préinscription scolaire formulée et votre Dossier Unique complétée, vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant aux activités périscolaires via le portail citoyen

- Rubrique « MES DÉMARCHES » (téléservice : inscriptions aux activités périscolaires).

**Important** : si vous avez opté pour un service payant (accueil du matin, restauration scolaire), vous devrez fournir une copie de votre avis d'imposition 2020 **avant le 18 septembre** (attention, les avis de situation déclarative ne sont pas acceptés) en vous connectant au portail de la Ville - via le téléservice « déposez votre avis d'imposition ».

## Les modifications des jours de présence aux activités

Du 20 juillet au 24 août 2020, 17h

puis tout au long de l'année scolaire à compter du 7 septembre 2020

Vous pourrez modifier les jours de présence des enfants inscrits aux activités en fonction de votre planning. Vous aurez deux possibilités pour le faire :

- au guichet en mairie, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00, le jeudi à partir de 10h30
- en ligne sur le portail de la Ville (téléservice : modifications des jours de présence)



Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le **service SimpliCité** du lundi au vendredi :

**Hôtel de Ville de Caluire et Cuire**  
**de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00**  
**(le jeudi à partir de 10h30)**  
**tél. : 04 78 98 88 00**

Pour tout problème de connexion dans vos démarches en ligne sur le portail de la Ville ou à votre compte famille, vous pouvez contacter le service support par e-mail : [support-grc@ville-caluire.fr](mailto:support-grc@ville-caluire.fr)

